

Règlement OSEZ LIBOURNE

29 Juin 2019

1°/ Conditions d'inscriptions et de participation aux courses

Les nageurs titulaires d'une licence FFN, FFTriathlon*, FFPentathlon*, FFSSM* ou FFHandisport* valide pour la saison sportive 2018-2019 pourront participer aux épreuves, sans donner de certificats médicaux.

Les nageurs non titulaires d'une des licences listées ci dessus ne pourront pas s'inscrire au 5000 m.

LA LICENCE FFN EAU LIBRE PROMOTIONNELLE SEULE NE PERMET PAS DE PARTICIPER A L'ÉPREUVE du 5000 m.

Les nageurs non titulaires d'une des licences mentionnées ci-dessus* ne pourront s'inscrire au 2 000m, 500m et relais, qu'à condition de présenter un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la Natation en Eau Libre en compétition (voir document type sur <http://ffnatation33.org/>).

Ces nageurs non licenciés devront également retourner le document licence journée FFN, dûment complété disponible sur <http://ffnatation33.org/>, pour que le club organisateur puisse souscrire une licence eau libre promotionnelle à leur nom.

Seuls les nageurs ayant transmis au club organisateur un dossier d'inscription complet, pourront participer à nos courses.

Inscription des mineurs : seuls les mineurs âgés de 10 ans révolus ou plus, pourront s'inscrire au 500 mètres et au relais.

Seuls les mineurs âgés de 12 ans révolus ou plus, et titulaires d'une des quatre licences mentionnées ci dessus, pourront s'inscrire au 2000 m.

Seuls les mineurs âgés de 13 ans révolus ou plus, et titulaires d'une des quatre licences mentionnées ci dessus, pourront s'inscrire au 5000 m.

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son engagement à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu par cette dernière ou provoqué par elle durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu dans ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant d'Osez Libourne, ou d'engager des poursuites à son encontre, si la personne à occasionner des dommages.

400 dossards seront disponibles pour Osez Libourne 2019, toutes courses confondues. Les 400 premiers dossiers retournés complets seront inscrits à l'épreuve.

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom dans les résultats et les classements.

Le port des palmes, tubas, et pull-boy, est interdit pendant les épreuves.

Combinaisons

Seules les combinaisons homologuées FFN seront autorisées lors des courses Osez Libourne 2019.

Si la température de l'eau est supérieure à 20°C, les combinaisons (hommes/femmes) ne devront pas couvrir le cou, ni aller au-delà des épaules, ni descendre en dessous des chevilles.

Lorsque la température de l'eau est inférieure à 20°C, le port d'une combinaison thermique (ou « néoprène ») intégrale est autorisé. Le port de ces combinaisons sera rendu obligatoire en cas de température inférieure à 18°C.

Tous les maillots ou combinaisons devront se conformer aux critères FINA concernant les matériaux et procédures d'approbation :

<http://www.fina.org/content/fina-approved-swimwear>

Le port de bijoux, montres, piercing est interdit pendant la course, pour éviter tout risque de blessures lors d'un contact avec un autre nageur.

2°/ Obligation lors de l'arrivée sur site – Retrait des dossards - Marquage du numéro sur les nageurs pour accéder au départ de la course

Les nageurs doivent confirmer leur présence à leur arrivée sur le site des Dagueys en se présentant au stand « retrait des dossards », où ils seront enregistrés sur la Start List, et où leur numéro de participant leur sera communiqué. Le passage sur le stand « retrait des dossards » devra être effectué par le nageur au plus tard 45 min avant le début de la course. Tout nageur se présentant moins de 45 mn avant le départ de sa course, sera considéré comme forfait, et ne pourra donc pas participer à la course à laquelle il s'est préinscrit. Les nageurs forfaits ne seront pas remboursés.

Lors de son passage sur ce stand, le nageur sera « marqué » sur chaque omoplate dans le haut du dos, sur chaque bras et mains, par l'apposition de son numéro de participant au feutre.

Aucun nageur ne pourra accéder au départ d'une des courses, si son numéro n'a pas été apposé dans les conditions définies ci-dessus, sur le stand « retrait des dossards », et par les membres de l'AS Libourne Natation.

3°/ Acceptation du règlement :

La participation à Osez Libourne implique l'acceptation par chaque participant du présent règlement, dans son intégralité et sans réserve. Chaque participant reconnaîtra avoir pris connaissance du présent règlement, et l'accepter dans son intégralité, en cochant la case correspondante du dossier d'inscription numérique sur le portail d'inscription en ligne. Cette formalité sera accomplie par un parent pour les enfants mineurs.

Aucun nageur ne pourra participer à une des courses Osez Libourne 2019, sans avoir accepté le présent règlement tel que défini ci-dessus.

L'organisateur d'Osez Libourne se réserve le droit de modifier le présent règlement, pour quelque motif que ce soit, jusqu'au jour de la manifestation, notamment, pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités compétentes.

4°/ Epreuves de Coupe de France (5 000m) de natation eau libre :

Pour les nageurs participant à l'épreuve Coupe de France de natation eau libre, nous vous invitons à prendre connaissance du règlement sportif spécifique à cette épreuve, qui n'est pas repris dans son intégralité dans le règlement d'Osez Libourne.

En cas de non respect, du règlement spécifique à cette épreuve, le nageur ne pourra pas participer au classement de la coupe de FRANCE 2018-2019, pour l'étape se déroulant sur Libourne. La course de référence pour l'étape de la coupe de France Natation Eau Libre sera le 5000 m.

5°/ Temps éliminatoires - Arrivée de la course et Classements

Les nageurs devront toucher la plaque d'arrivée pour que le temps soit valide.

Pour être classés les nageurs ne devront pas s'accrocher à une embarcation de la sécurité, ni s'arrêter en touchant le fond ou les accotements du lac.

Les juges de course pourront disqualifier un nageur, en cours d'épreuve, s'il n'a pas fini son parcours dans les temps indiqués ci dessous:

- 25 minutes pour le 500mètres,
- 1h10 minutes pour le 2 000 mètres,
- 2h15 minutes pour le 5 000 mètres,

Après chaque course, des podiums récompenseront les trois premières filles et les trois premiers garçons des deux catégories suivantes : 15 ans et moins (né en 2004 et après) et 16 ans et plus (né en 2003 et avant).

6°/ Condition d'annulation de la course

En cas de force majeure, les organisateurs peuvent décider d'annuler la manifestation et les courses, sans qu'aucun dédommagement, ni remboursement, ne puisse être demandé par les concurrents. (Ceci pourrait notamment être le cas par exemple pour cause d'intempéries, orages, contaminations de l'eau rendant celle -ci impropre à la baignade, etc.)

7°/ Respect de l'environnement :

En s'inscrivant à Osez Libourne, le participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces traversés.

Il est strictement interdit de jeter ou d'abandonner des déchets (doses énergétiques, papiers, emballages, plastiques...) sur la voie publique et de manière générale sur tout le site.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages et utiliser les poubelles et lieux signalisés par l'organisation pour s'en débarrasser.

8°/ Assurances Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation d'Osez Libourne, et de tous les participants. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et en course. Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances

dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif de ladite assurance peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

9°/ Assurance Dommage Matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe à chacun de se garantir le cas échéant contre ce type de risques auprès de son propre assureur. Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou objets personnels, en cas de vol, dégradation ou de perte. Les objets, accessoires remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

10°/ Droit à l'image:

De part sa participation à Osez Libourne, chaque participant autorise expressément l'organisateur (et/ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser, ou reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre d'Osez Libourne en vue de toute exploitation directe, ou sous forme dérivée, de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires applicables, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

11°/ Décharge de responsabilité :

En s'inscrivant et en prenant part à Osez Libourne, chaque participant accepte que, dans la limite des dispositions législatives applicables, ni la mairie de Libourne, ni le club AS Libourne Natation, ne sauraient être tenus responsables en cas de perte, d'accident, de blessure ou de maladie. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de la manifestation et à l'occasion des trajets aller et/ou retour.

Thomas DEBACQUE, Président

Pour l'AS LIBOURNE NATATION

